

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 JANVIER

LETTRE PARLEMENTAIRE

LA COMMISSION DES DOUANES. — La nomination de cette commission a pris une importance capitale. Dès avant-hier, les bureaux avaient tenu des séances préparatoires pour le choix des commissaires. La lutte est entre les libre-échangistes et les protectionnistes. Ces derniers avaient résolu de faire dans la commission une place proportionnelle à l'élément libre-échangiste qui représente à peine le tiers de la Chambre. On verra comment les scrutins de cette après-midi ont répondu à ces prévisions.

On déclarait aussi dans les couloirs du Palais-Bourbon que dans cette élection il y avait une anguille ministérielle sous roche.

PROJETS BIGOT ET DE SOLAND. — La commission d'initiative a pris en considération la proposition déposée par l'honorable M. Bigot ayant pour objet de modifier le tarif général des douanes pour ce qui concerne spécialement les produits agricoles. La commission a également adopté la proposition de M. de Soland frappant d'un droit les chanvres bruts ou préparés provenant de l'étranger.

2° Mais, en revanche, les droits de douane seront augmentés pour les articles que l'Amérique ne produit pas encore avec succès. C'est-à-dire qu'on donnera un nouveau stimulant à la production et qu'on diminuera les importations en même temps que les recettes des douanes.

C'est l'application du même principe. On fait ici toucher du droit la différence capitale qui existe entre la prohibition, qui est une erreur, et la protection qui a pour objet de permettre au travail national de lutter à armes égales avec le travail étranger.

Il nous semble que les députés qui vont faire partie de la commission des douanes feront sagement de méditer sur cette politique économique des Américains dont personne n'a jamais contesté le sens pratique en affaires. Il faudrait sans doute bien des années, surtout avec le régime républicain tel qu'on le comprend en France, pour que nous en arrivions à faire trop de recettes, mais il n'est pas téméraire de penser que tout au moins on pourrait arriver assez rapidement à faire disparaître le déficit de nos budgets.

Protection et libre-échange

On a déjà signalé à plusieurs reprises la situation singulière des États-Unis. Grâce à l'adoption du système protecteur, les revenus de l'État ont atteint un chiffre tel qu'il y a excès et que la République américaine encaisse beaucoup plus qu'elle ne dépense. Comme cette accumulation dans les caisses du Trésor de capitaux improductifs constitue un véritable danger, on se préoccupe des moyens de l'enrayer. Mais ce n'est pas dans une renonciation au système suivi qu'on pense à chercher le remède.

Le ministre des finances de l'Union vient en effet de proposer :

1° De supprimer la taxe du tabac, le seul produit agricole des États-Unis qui soit imposé directement par le gouvernement.

2° De supprimer les taxes sur les alcools employés dans les arts et métiers.

Ces mesures ne suffiraient pas, mais on conviendra que si en France il était possible d'en prendre d'analogues, il y aurait vraisemblablement peu de protestations.

Le ministre des finances propose en outre de remanier les tarifs de douane, mais dans l'esprit suivant :

4° On réduira les droits d'entrée sur les articles qui, par suite des changements survenus dans le développement des industries américaines, sont regardés comme excessifs.

C'est là de la protection intelligemment comprise. Dès que l'égalité de forces semble établie, il n'y a en effet que des avantages à permettre une concurrence qui ne peut plus avoir pour conséquence que d'obliger l'industrie nationale à perfectionner chaque jour ses procédés.

L'ÉLECTION. — Les débats ont été très agités dans les bureaux ; à quatre heures 1/2 seulement le 7^e bureau avait procédé à l'élection de ses cinq commissaires : M. Raynal, libre-échangiste ; MM. de Maillé, Jonnart, Ricard, des Rotours, protectionnistes ; peu après nous connaissions les résultats du 11^e bureau : M. Berger, libre-échangiste ; MM. Boucher (Finistère), Max-Lecomte, Fougeirol, vicomte de Villebois-Mareuil. 4^e bureau : MM. Ribot, Florens, Sarrien, Maurice Faure, Félix Faure, protectionnistes. 2^e bureau : MM. Roux, Burdeau, Tomson, libre-échangistes ; Bourgeois (Jura), Mir, protectionnistes. 5^e bureau : MM. Prévot, Pierre Legrand, Dautresme, Jamais, Millochou, protectionnistes. 6^e bureau : MM. Méline, Lavertujon, de Perrier, Balzan, Deniaux, protectionnistes. 9^e bureau : MM. Waddington, Viger, Aynard, Baihaut, protectionnistes ; Arène, libre-échangiste. 4^e bureau : MM. Graux, Turrel, Viette, Philippon, protectionnistes ; Leydet, libre-échangiste. 8^e bureau : MM. Lockroy, Peytral, libre-échangistes ; Bigot, protectionniste, Dreyfus. 10^e bureau : MM. Develle, Déaudeis, Marty, Deluns-Montaud, protectionnistes ; Léon Say, libre-échangiste. Au total, 43 protectionnistes, 12 libre-échangistes. Cinq membres de la Droite font partie de la commission. EDMOND ROBERT.

INFORMATIONS

LES FONCTIONS PUBLIQUES

Plusieurs membres du parti national avaient déposé deux projets de loi tendant, l'un à interdire la nomination des sénateurs et députés à des fonctions publiques rétribuées pendant deux ans après l'expiration de leur mandat, l'autre à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. Les commissions parlementaires ont repoussé la prise en considération de ces deux propositions sous le prétexte qu'elles

constituent une injure aux membres du parlement et une mesure de défiance à l'égard des citoyens « rompus aux affaires et doués d'une grande expérience » que « le caprice » du suffrage universel aura écarté de la vie politique.

LE GROUPE AGRICOLE RÉPUBLICAIN

M. Viette fulmine dans les couloirs contre le groupe agricole présidé par M. Méline, parce qu'il est ouvert à tous les membres de la Chambre, sans distinction de parti. M. Viette, qui a créé de son côté un groupe agricole afin d'en être le président, déclare qu'il va ouvrir le feu contre le groupe Méline.

L'ancien ministre de l'agriculture ne voudrait pas que les députés conservateurs fussent appelés à collaborer aux lois que l'on va voter au cours de cette législature en faveur des agriculteurs.

La situation prise par M. Méline offusque M. Viette qui croit que dans la nouvelle Chambre il n'y a qu'un seul ministre de l'agriculture possible, c'est lui.

Son passage au ministère n'a pourtant été signalé que par une désorganisation de l'administration forestière.

Nous apprenons que, à la suite d'une entrevue entre M. Rouvier et M. Tirard, on a définitivement écarté la conversion du 4 1/2 0/0 en 3 0/0 ; il aurait été également décidé d'ajourner provisoirement la question du renouvellement privilégié de la Banque de France.

Ce que, d'accord avec un certain nombre de ses collègues, M. Rouvier paraît devoir reprendre immédiatement, c'est l'achèvement de notre réseau de canaux.

Les agriculteurs roumains, mécontents de l'élevation des droits sur le maïs, demandent qu'il soit établi des surtaxes sur les soieries et la parfumerie. (Il faut bien s'attendre à des représailles.)

M. Mariani, qui vient de mourir à Rome où il représentait la France auprès du Quirinal, était un Italien d'origine. M. Waddington, qui représente la France à Londres, est un Anglais d'origine. M. Spuller, qui représente la France devant l'étranger, est un Badois d'origine. Quand, pour représenter la France, choisira-t-on un Français ?

JULES FERRY CANDIDAT

On annonce que M. Jules Ferry poserait sa candidature à l'élection législative qui va avoir lieu dans la première circonscription de Nice, en remplacement de M. Bischoffsheim, invalidé.

Les obsèques de M. Mariani sont remises à samedi. M. Spuller, M. Floquet et beaucoup de personnages politiques, diplomates et autres, se rendront dans les Basses-Pyrénées pour les funérailles.

BANQUET BOULANGISTE

Le banquet boulangiste, anniversaire de l'élection du 27 janvier 1889, a eu lieu avant-hier soir, place Wagram.

Il y avait 4,200 convives, parmi lesquels MM. Naquet, Laisant, Saint-Martin, Millevoye, Déroulède, Mormeix, etc.

Aucun incident ne s'est produit pendant le repas, sauf quelques cris : A bas Martineau ! poussés à diverses reprises.

Au dessert, on chante des airs boulangistes, puis de nombreux discours sont prononcés ; la table d'honneur sert de tribune.

M. Laisant parle le premier, il dit que les boulangistes doivent poursuivre sans relâche leur œuvre d'organisation active qui préparera la prochaine et définitive victoire ; il boit à la démocratie républicaine, à la France libre, réconciliée et régénérée.

MM. Laguerre, Millevoye et Déroulède prononcent des discours où ils parlent des élections municipales et de la lutte que le parti boulangiste va entreprendre pour regagner le terrain perdu.

M. Laguerre boit à Paris libérateur de la France, à Paris qui n'oublie pas les absents dont nous attendons le retour.

M. Déroulède fait des déclarations très énergiques ; après avoir exprimé sa confiance dans le résultat des élections municipales, il exprime l'avis que si les moyens légaux étaient impuissants à défendre le suffrage universel, il ne faudrait pas hésiter à recourir à l'insurrection.

M. Naquet clôt la série des toasts en buvant à l'illustre exilé.

Contrairement à l'attente de tous, aucun manifeste de Boulanger n'a été lu.

La sortie s'est effectuée vers minuit par petits groupes ; les banquetteurs défilent sans manifestation devant 2 à 300 gardiens de la paix massés aux abords de la salle. Quelques cris de : Vive Déroulède ! se font entendre.

Un individu qui criait : A bas la police ! a été immédiatement arrêté.

Avant-hier, pendant le tirage au sort à la préfecture de Dijon, un jeune conscrit, plongeant la main dans l'urne, en retira une poignée de numéros qu'il lança dans la salle ; il a été arrêté immédiatement. Il a déclaré qu'il était anarchiste. Il a été trouvé porteur d'une bouteille d'acide nitrique destinée à brûler les bulletins de la conscription qu'il considère comme une institution idiote.

Les anarchistes ses camarades ont réclamé sa mise en liberté, menaçant de faire du tapage.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 janvier 1890.

Bourse sans mouvement. On se borne à maintenir les cours de la veille : 30/0 87.83 ; 4 1/2 0, 106.87.

Le Crédit Foncier a des achats suivis à 1,308.75. Les obligations foncières et communales sont recherchées par les capitaux de placement.

La Banque de Paris s'améliore à 793. Les réalisations se sont arrêtées sur la Banque Nationale du Brésil dont une dépêche incomplète ou dénaturée avait déterminé la baisse.

La Banque d'Escompte finit à 520. Le Crédit Lyonnais est demandé à 715.

Le Crédit Industriel, la Société Générale et la Société Marseillaise émettront le 4 février prochain 61,617 obligations des chemins de fer

du Sud de la France. Ces titres émis à 378 fr. rapportent 13 fr. par an et sont remboursables à 500 fr. en 93 ans, à partir de 1892. L'intérêt et l'amortissement sont garantis par l'Etat et les départements traversés par les lignes et ne peuvent être émises qu'en vertu du ministre des travaux publics après avis du ministre des finances.

Bonne tenue de la Rente Portugaise 3 0/0 à 63.90.

La Galicie s'est traitée à 22.75, avec assez d'entrain.

L'obligation des Chemins Économiques reste à 397.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les demandes de parts de 300 fr. de la maison Richard-Schneider doivent être adressées directement, 22, rue d'Armaille, à Paris. Ces parts qui rapportent 8 0/0 d'intérêt et un dividende de 5 0/0 déjà garanti, sont très recherchées, car elles constituent un placement exceptionnel.

NOUVELLES MILITAIRES

Suivant le *Figaro*, le ministre de la guerre serait en marché pour un achat de mitrailleuses *Maxim*; chaque bataillon ou escadron en recevrait une.

On a, de nouveau, fait courir le bruit que les élèves de Saint-Cyr n'auraient pas de vacances de Pâques, afin de compenser la perte de temps causée par le congé que leur a valu l'épidémie d'influenza.

M. de Freycinet n'a jamais eu l'intention de priver nos futurs officiers du repos qui leur est habituellement accordé au printemps. Le 3 avril, au moment des fêtes de Pâques, les Saint-Cyriens quitteront l'École pour dix jours.

Jusqu'ici, le résultat le plus clair de l'influenza aura été la suppression du séjour au camp de Châlons. Ce déplacement de vingt jours datait de 1887. Sous prétexte de feux de guerre, d'évolutions avec la cavalerie et l'artillerie et de formation d'un camp, il n'apprenait rien de sérieux aux élèves, mais coûtait aussi cher à leur bourse qu'à leur santé.

En août, à l'occasion des tirs à grande distance, l'École spéciale militaire ira à Fontainebleau, mais pour trois jours seulement.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La nouvelle tempête, annoncée depuis plusieurs jours par les stations météorologiques, a abordé hier les côtes de France et a soufflé cette nuit sur notre région.

La baisse barométrique a été considérable hier, et la pluie a tombé presque sans discontinuer toute la nuit. Vers deux heures, le vent s'est levé; à 4 heures, c'était une tempête véritable soufflant du nord-ouest; les rafales ont continué depuis ce matin.

62 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Peut-être Germaine était-elle encore plus jolie qu'autrefois. A la grâce exquise de son visage se joignait une expression grave et sérieuse, due à l'austérité de son labeur. Elle s'avancait seule, froide et fière dans la vie; mais, pour qui l'examinait attentivement, malgré cette attitude puritaine, on reconnaissait vite, dans l'éclat vif et la limpidité de la prunelle, tous les élans d'une nature d'artiste. Elle avait surtout ce charme profond qui ne peut se définir, mais qui est l'irrésistible attrait. D'un sourire et d'un geste imperceptible de la main, elle calmait l'enthousiasme de Suzel. L'Alsacienne triomphait, ses yeux jetaient des flammes, et le regard interrogateur qu'elle lançait au public semblait dire :

— C'est ma fille! Ai-je raison d'en être fière?

L'ovation continuait devant la toile; on s'interrogeait. Quelle était donc cette Germaine,

Cette tempête est loin d'avoir eu l'intensité de celle de la semaine dernière, laquelle a causé tant de ravages. On ne signale rien de grave jusqu'ici.

La Loire est décroissante; elle marque à midi à l'échelle du pont Cessart 3^m 80.

ARRIVÉE DU NOUVEAU PRÉFET

M. Ligier, le nouveau préfet de Maine-et-Loire, est arrivé avant-hier soir à Angers avec son secrétaire particulier.

LES CHANVRES ÉTRANGERS

Nous avons annoncé hier, avec tous les journaux de la région, que, à la suite de démarches faites par MM. Fairé et de Soland, députés de Maine-et-Loire, M. le ministre de la marine avait ajourné l'adjudication de 4,500,000 kilogrammes de fil de caret, nécessaire au port de Brest.

L'article 7 du cahier des charges admettait les chanvres de Russie et d'Italie en concurrence avec les chanvres français.

Cet appel à la concurrence étrangère ne pouvait manquer de causer une légitime émotion dans les régions où l'on cultive le chanvre français. Il était impossible que les représentants des cultivateurs de chanvres ne cherchassent pas à les défendre près du ministre de la marine. C'est ce qui a eu lieu.

Dès la rentrée de la Chambre, M. de Soland a eu une entrevue avec le ministre de la marine. Il lui a fait connaître les plaintes si légitimes des cultivateurs de nos vallées; le projet de loi déposé par lui et ses collègues sur les droits de douane à imposer aux chanvres étrangers; enfin, les projets de loi présentés à la Chambre pour l'emploi exclusif des produits nationaux dans les adjudications de l'État. Il lui a représenté l'intérêt de la marine française à ne pas être, en cas de guerre, à la merci de l'étranger.

Le ministre a accueilli avec un grand intérêt ces communications et, le 22 janvier, c'est-à-dire sept jours avant l'adjudication, il a ajourné celle-ci et va la reprendre en n'admettant que des chanvres français.

M. Fairé, de son côté, avait écrit au ministre de la marine, qui s'était empressé de lui confirmer la réponse déjà faite à M. de Soland. Grâce à ces démarches de MM. de Soland et Fairé, faites au nom de leurs collègues de Maine-et-Loire, l'administration de la marine va donner une première satisfaction et un encouragement efficace aux cultivateurs des chanvres français. Si la Chambre vote les droits de douane réclamés par les députés de Maine-et-Loire, de la Sarthe, de la Mayenne et de la Loire-Inférieure; si les traités de commerce ne sont pas renouvelés, la culture du chanvre pourra retrouver sa prospérité d'autrefois.

l'auteur de cette œuvre charmante! Dans quelle retraite vivait-elle? Les vieux maîtres eux-mêmes s'arrêtaient, et constataient très franchement les rares qualités de l'émuvant tableau. Que d'élégantes eussent donné tout au monde pour ces encouragements d'artistes illustres et depuis longtemps acclamés!

Et, du divan où il se reposait, Noël Richebrac, se rapprochant de la marquise, lui murmurait :

— Je le vois, il y a d'autres distinctions que les titres en ce monde. Quelle gloire environne cette jeune fille! Comme cette toile est entourée, admirée! On ne fait pas tant d'honneur à la couronne d'un marquis.

— Eh! monsieur Richebrac, reprenait la marquise, le talent est une belle chose, allié surtout à la hauteur du caractère.

Cependant, toutes ces louanges ne donnaient pas une vraie joie à M^{lle} Hermel. Combien les succès restent pâles, quand l'ami avec lequel on voudrait les partager est loin de nous, quand nos triomphes ne mettent pas une étincelle dans son regard aimé!

Germaine songeait à Gaston. Toujours elle avait été victorieuse dans le combat du devoir et de la tendresse. Depuis son départ de Saint-

Voici la lettre de M. Barbey, ministre de la marine :

« A M. de Soland, député d'Angers.

» Paris, le 22 janvier 1890.

» Monsieur le député,

» En me communiquant les documents ci-joints, vous avez appelé mon attention sur une fourniture de fil de caret, qui devait faire l'objet d'une adjudication annoncée à Brest pour le 29 janvier courant; une clause du cahier des charges permet l'emploi du chanvre de Russie et d'Italie pour la fabrication de ce menu cordage.

» La marine tend depuis plusieurs années à éliminer de ses fournitures tous les produits confectionnés avec des matières provenant de l'étranger. La faiblesse de la production française de chanvre n'a pas permis jusqu'ici d'étendre cette mesure aux cordages.

» Les renseignements qui m'ont été fournis me font craindre que cet état de choses regrettable n'ait pas encore cessé.

» Néanmoins, je me décide, pour répondre aux vœux de la Chambre, à faire une expérience à ce sujet et à demander, au moins à titre d'essai, des fils de caret fabriqués exclusivement avec des chanvres français.

» En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que voulant faire cette expérience sans perdre de temps, j'ai prescrit de remettre l'adjudication annoncée pour le 29 janvier et de modifier le cahier des charges.

» Je me réserve naturellement de n'approuver le marché, qui sera passé à la suite de cette adjudication, que s'il est conclu à des prix acceptables.

» Agrérez, etc.

» Le sénateur ministre de la marine,

» BARBEY. »

M. Dominique Delahaye fait suivre, dans l'*Anjou*, la lettre ministérielle de ces réflexions :

« M. de Freycinet nous a déjà donné de l'eau bénite de cour.

» M. Barbey s'apprête à donner à notre proposition un enterrement de première classe.

» Nous ne nous laisserons pas faire sans prier instamment nos députés d'interpeller M. le ministre de la marine.

» Il faut une loi qui règle cette question, et non pas seulement la volonté d'un Monsieur qui, demain peut-être, aura cessé d'être ministre.

» Sa lettre révèle une telle ignorance de la question, que nous ne pouvons pas avoir une grande confiance dans l'essai légal qu'il va faire.

» La marine a besoin de 4,500,000 kilogrammes de fils de caret pour la fabrication desquels il faudra employer environ 2,000,000 de kilogrammes de chanvre français.

» Or, la France produisait, il y a 30 ans, 60,000,000 de kil., et actuellement 40,000,000 de kil.

» Ceci n'empêche pas M. le ministre de nous dire que : « La faiblesse de la production française de chanvre n'a pas permis jusqu'ici de s'en contenter. »

» Un ministre n'est pas obligé de savoir tout; mais il lui est loisible de ne pas parler des choses qu'il ignore à ce point.

» La nouvelle adjudication de chanvres français n'aura d'effet, dit-il, que si les prix sont acceptables!

» Mais le prix, est-ce donc tout?

» Et la qualité et la durée plus longue de vos cordages?

» N'est-ce rien, M. le ministre?

» Et l'argent que vous donnerez aux cultivateurs de France, au lieu de l'envoyer aux Russes ou aux Italiens, n'est-ce rien aussi?

» N'y regardez pas de trop près, quand il s'agit d'empêcher l'argent de sortir de notre pays, puisque vous n'en avez plus assez pour entretenir la flotte en bon état.

» Un autre motif enfin nous engage à prier nos députés et S. G. M^{re} Freppel d'interpeller : c'est la nécessité de faire décider par un article de loi qu'une partie de la fourniture sera dévolue aux fils à la main, qui figurent, pour mémoire, dans le cahier des charges, mais qui, en fait, sont exclus.

» Cette question n'est plus seulement d'ordre économique; c'est une question sociale.

» On pourrait l'intituler : du rôle de l'État dans la répartition des fournitures entre la grande et la petite industrie.

» Nous demandons justice pour les cultivateurs et pour les petits cordiers.

» DOMINIQUE DELAHAYE. »

LE SOUS-PRÉFET DE BAUGÉ

Comme nous l'avons annoncé hier, M. le sous-préfet de Baugé a été subitement frappé d'aliénation mentale.

Dimanche, il était venu à Angers faire ses adieux à M. Bardou.

Ce n'est pas, sans doute, l'amertume de la séparation qui lui a tourné la tête, mais on dit que M. Chevalier avait la monomanie de la persécution.

Voici la version que donne le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Dimanche soir, vers 10 heures, deux jeunes gens entendirent crier sur la place de la Madeleine : A l'assassin! Ce Constans, il veut me tuer! Aussitôt ils s'approchèrent de l'inconnu comme pour lui porter secours et remarquèrent bientôt que l'homme qui criait était en proie au délire. Ils l'amenèrent avec beaucoup de peine au commissariat central. Après quelques explications, les agents congédièrent le pauvre fou et ses deux soutiens.

Michel-en-Grève, elle n'avait échangé qu'une seule lettre, quelques lignes, avec le marquis de Trémour, lignes où, de nouveau, elle affirmait le respectueux et filial amour qu'elle portait à sa mère; mais elle souffrait. Parce qu'un cœur est pur, n'est-il pas susceptible d'un grand sentiment? Au contraire. Toute tendresse contenue s'en accroît : c'est la règle éternelle.

Et, soudain, la jeune fille demeura immobile, tremblante. Elle était profondément troublée, à en juger par l'incarnat de ses joues et les battements rapides de son cœur.

— Gaston, balbutiait-elle, Gaston? Est-ce bien lui?...

Et ses beaux yeux humides, laissant échapper un aveu que ses lèvres retenaient, s'arrêtaient, brillants de bonheur, sur le marquis, qui venait à elle, le regard ardent, la main tendue.

L'uniforme d'officier de marine, où se voyait le ruban rouge, rehaussait encore la distinction du jeune enseigne; et plus le marquis approchait, plus son visage, d'habitude grave et triste, s'illuminait. Il atteignit enfin l'angle du salon où M^{lle} Hermel se tenait à l'ombre du palmier de Chine.

Tout ce qu'avait enduré Gaston se lisait dans

son regard : le déchirement de la longue séparation, les révoltes, les angoisses, et aussi son estime pour ce grand cœur de jeune fille qui savait s'immoler et préférer le devoir au bonheur.

Il n'eut qu'un seul mot :

— Oh! Germaine, que j'ai souffert!...

A ce mot prononcé d'une voix si triste et si tendre, à ce mot qui semblait presque un reproche, M^{lle} Hermel sentit, en partie, sa fermeté l'abandonner... Il avait souffert!... Et elle donc!... En une seconde, elle eut sondé sa pensée jusqu'au fond. Ce qu'elle y découvrit de tristesse l'épouvanta. Elle ne s'était jamais plainte; mais, que de fois, voulant se donner tout entière au travail, elle avait dû laisser tomber son pinceau! Une image était là sans trêve dans son cerveau; et, malgré sa ferme volonté d'éloigner ce marquis au charmant visage, au doux sourire, aux yeux pleins d'amour, elle ne pouvait y réussir. Le rêve l'emportait, et le réveil du rêve était une poignante douleur.

Germaine avait écouté la plainte du jeune enseigne, la tête penchée, comme profondément absorbée; osant à peine relever ses grands yeux noirs qu'elle devinait brillants de lar-

Mais, une fois dans la rue, l'individu se rua sur les deux jeunes gens. Ceux-ci le ramenèrent alors au commissariat central où l'on dut forcément le garder et le surveiller. »

M. Chevalier, sous-préfet de Baugé, n'a que 37 ans, dit l'*Anjou*. Il est célibataire.

Le malheureux aliéné est resté au bureau de police de la mairie pendant toute la journée de lundi. De nombreuses dépêches ont été échangées à son sujet entre le ministère de l'intérieur et la préfecture.

M. le docteur Petrucci, médecin de l'asile de Sainte-Gemmes, mandé en toute hâte, a constaté l'état du sous-préfet et conclu à son internement dans l'établissement.

En conséquence, M. Chevalier a été conduit à Sainte-Gemmes, l'avant-dernière nuit, dans une voiture de l'asile.

THOUARS. — Samedi, MM. Burelle et Bourdaries faisaient, sur le Thouet, une partie de pêche, lorsque leur bateau, qui dérivait, atteignit bientôt les abords de la chaussée du moulin du Vicomte; M. Bourdaries se jeta à l'eau et put arriver à gagner la rive; quant à M. Burelle, il resta dans le bateau, qui passa par dessus le barrage.

Pendant plus de vingt minutes, le malheureux fut entraîné par les tourbillons, tantôt plongé au fond des eaux, tantôt remontant à la surface.

Cependant un bateau vint à son secours, et M. Burelle fut ramené à terre, où on lui prodigua des soins empressés. Sa vie n'est pas en danger, mais il a reçu de nombreuses meurtrissures.

TOURS. — Ce soir mercredi, la troupe d'Angers jouera la *Juive* au Théâtre-Français de Tours.

POITIERS. — On annonce que le directeur du service de santé au ministère de la guerre va venir à Poitiers pour faire une enquête sur l'épidémie de fièvre typhoïde qui décime la garnison.

Il y a quelques jours, le médecin en chef du corps d'armée à Tours était déjà venu faire son enquête à Poitiers.

LA TEMPÊTE EN VENDEE

L'effroyable tempête qui a sévi sur notre région dans la nuit du 21 au 22 janvier, a causé à Luçon des dommages nombreux et importants.

On n'a pas à déplorer d'accidents de personne; tout, fort heureusement, se borne à des dégâts matériels. Quelques habitations, l'usine Labbé, le collège Richelieu surtout, ont été particulièrement éprouvés. Mais ce que les Luçonnais regrettent par dessus tout, c'est le vieil ormeau qui étendait son ombre à l'entrée de la place Belle-Croix, devant la ca-

thédrale. C'était le seul survivant des arbres plantés à Luçon sous le règne de Henri IV; le vent l'a tordu, arraché et couché sur le sol, d'une façon bien lamentable. Une affluence continue de populaire commentait l'accident et exprimait ses regrets; il est de fait que l'aspect de la place n'est plus le même et, d'un autre côté, les Luçonnais aimaient ce vieux souvenir.

On écrit de Saint-Hilaire-du-Bois, à la date du 23 janvier, au *Publicateur*:

« Dans la nuit de mardi à mercredi, une effroyable tempête s'est abattue sur notre commune. »

» Les éléments étaient déchainés. Le nombre des arbres brisés ou déracinés est très grand. Des centaines de pommiers et de noyers ont été détruits. Le dommage est considérable.

» Près le château de la Sicaudière, un chêne plusieurs fois séculaire, et considéré comme le plus beau des environs, a été littéralement arraché. Au ras du sol, le tronc mesure 6 mètres de circonférence, et à 12 mètres de longueur il mesure encore 3^m 50. Ce géant, dont le front avait bravé bien des tempêtes et qui avait vu passer tant de générations, n'a pu tenir dant le terrible cyclone.

» C'est entre minuit et une heure que la tempête sévissait avec le plus de rage. Les habitants, saisis de frayeur, tremblaient de voir à chaque instant l'effondrement de leurs demeures. Nombre de toitures ont été endommagées; des cheminées ont été renversées. »

LA TOMBOLA DE L'EXPOSITION

Le *Journal officiel* publie la liste des 5,000 lots. Le premier lot se compose d'un peigne diadème brillants, d'un collier brillants et roses, d'un collier brillants style ottoman, d'une paire de boutons d'oreilles deux brillants, d'une grande branche joaillerie jasmin et roses de haies, de trois anneaux d'épaule en brillants, d'un croissant rivière brillants, monture platine et roses, d'un bracelet bande brillants, d'un pendant de cou en brillants, d'une bague or, jonc trois brillants.

La liste comprend, en outre, des pièces d'orfèvrerie et de bijouterie qui sont très nombreuses, une grande quantité d'œuvres de peinture, de sculpture et de gravure dont l'énumération nous entraînerait trop loin.

La remise des lots aux porteurs de billets gagnants sera faite dans les locaux affectés au magasinage des lots, à partir du dixième jour qui suivra celui pendant lequel le tirage aura été achevé.

Ces locaux sont les suivants :

Œuvres d'art (tableaux, statues et gravures) : ancien dépôt des marbres, 182, rue de l'Université.

Objets divers : palais du Trocadéro, pavillon central, côté Paris (place du Trocadéro).

Les bureaux seront ouverts chaque jour non férié, de neuf heures du matin à midi, et de une heure à quatre heures de l'après-midi.

Les billets gagnants seront présentés au contrôle à partir du lundi 10 février 1890, savoir :

Les billets gagnants de la 1^{re} et de la 2^e série, numérotés de 1 à 200,000, les 10, 11 et 12 février 1890.

Les billets gagnants de la 1^{re} et de la 2^e série, numérotés de 200,001 à 400,000, les 13, 14 et 15 février 1890.

Les billets gagnants de la 1^{re} et de la 2^e série, numérotés de 400,001 à 600,000, les 17, 18 et 19 février 1890.

Les billets gagnants de la 1^{re} et de la 2^e série, numérotés 600,001 à 800,000, les 20, 21 et 22 février 1890.

Les billets gagnants de la 1^{re} et de la 2^e série, numérotés 800,001 à 1,000,000, les 24, 25 et 26 février 1890.

Les billets gagnants qui n'auront pas été présentés au contrôle aux dates ci-dessus ne pourront plus être représentés qu'à partir du vendredi 28 février 1890.

Les lots qui n'auront pas été réclamés avant le 15 mai 1890 seront vendus par les soins de l'administration des domaines et le produit de cette vente sera versé au Trésor, conformément à l'article 12 du règlement joint au décret du 24 mai 1889.

FAITS DIVERS

TEMPÊTES

On écrit de Douvres, 27 janvier :

Le paquebot *Paris*, faisant le service entre Dieppe et Newhaven, est arrivé de Dieppe en relâche forcée, avec cinquante passagers, après trente-six heures d'une horrible traversée.

Le *Paris* a été obligé de fuir devant la tempête, ne pouvant gagner Newhaven, son port de destination.

Il a eu des avaries dans son gouvernail. Toutes les palettes d'une de ses roues sont brisées.

Pendant plusieurs heures, ce navire a été en danger d'être englouti, et les 50 passagers qu'il avait à bord, dont un tiers de dames, se sont considérés comme perdus.

Le *Paris* est complètement désarmé.

Londres, 27 janvier.

Les navires qui arrivent à Queenstown ont eu, comme ceux qui les avaient précédés, une épouvantable traversée.

On annonce de Richmond, dans le York-Mire, qu'un pont nouvellement construit à Gunnerside a été complètement emporté par les eaux.

Les assises de plusieurs autres ponts de la région sont ébranlées. Sur une vaste étendue le pays est submergé; un grand nombre de moutons ont péri.

Sur beaucoup d'autres points, la situation est tout aussi lamentable.

Les ports du littoral sont remplis de navires qui n'osent pas sortir.

Les dépêches d'Irlande font connaître les ravages de la tempête qui sévit depuis quelques jours. La pluie n'a pas cessé de tomber dans les districts de Skibbereen et d'Athlone. Le vent et le débordement des rivières ont causé des dégâts considérables.

New-York, 27 janvier.

On signale du Colorado une tempête violente qui a jeté un train de voyageurs hors des rails, près de la ville de Monument.

Le sauvetage des voyageurs a présenté de grandes difficultés; plusieurs sont blessés.

LA CATHÉDRALE DE BOURGES

La cathédrale de Bourges a été fort éprouvée par l'ouragan de mercredi dernier.

Ainsi, les jours des petites rosaces qui courent les grandes verrières et qui, depuis bien longtemps déjà, sont en réparation, avaient été provisoirement obstrués avec des briques. La tempête a eu raison de ce travail.

Tout a été renversé, et le parvis de la cathédrale était jonché, mercredi matin, de débris.

Le déblayement de la nef, commencé à 5 heures, n'était pas encore terminé à 8 heures.

La grande rosace, enfin, qui surmonte l'entrée principale de la façade aurait été ébranlée. On va prendre immédiatement des mesures pour la consolider.

On ne saurait trop faire pour la conservation de cet ornement qui est un véritable chef-d'œuvre.

Depuis 5 ans!

Saint-Avit (Puy-de-Dôme), le 7 septembre 1889. — Depuis 5 ans je souffrais d'une gastralgie et d'une maladie de foie dont aucun remède n'avait pu me soulager; c'était surtout la bile et la constipation qui me gênaient le plus; aujourd'hui tous ces maux ont disparu, grâce à vos excellentes *Pilules Suisses*. (Sig. lég.) J. BOURDOULEUX, forgeron.

GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 30 janvier

Carmen, opéra-comique en 4 actes. Représentation extraordinaire avec le concours de M^{lle} Marie Castagné, de l'Opéra-Comique.

Capsules GUYOT. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véritables, 2 fr. 50 le fl. — Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL: 84 ET 86, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean
P. ANDRIEUX

Rhum Jamaïque de la maison Alvarez de Kingston

Fin... (le litre)	2 fr.
Vieux	2 fr. 50
Très vieux	3 fr.
Très vieux supérieur	3 fr. 50
Choix qualité extra	4 fr.

VERRE COMPRIS
Dépôt des Rhums Saint-James, Tomsk et Chamet.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
DE A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

mes, elle répondit d'un accent si bas qu'on l'entendait à peine :

— Vous avez souffert, dites-vous; hélas! c'est la vie!... c'est le lot de tous!

Elle voulait s'éloigner, car elle redoutait les surprises de son cœur. Elle sentait tout l'ancien amour l'envahir de nouveau. Avec vaillance, elle l'avait refoulé dans son âme; mais il remontait à la surface comme, à l'heure dite, remontent les vagues. Elle l'avait maîtrisé par sa raison, par son labeur, par la prière surtout; mais une étincelle était demeurée sous les cendres, et tout se ranimait. Quelque chose de violent, d'irrésistible, l'entraînait vers le marquis; mais, énergique toujours, et dominant l'émotion vive qui la brisait :

— Monsieur de Trémur, dit-elle, je regrette cette rencontre, qui, à tous deux, nous enlève notre courage. A présent, tout est à recommencer; il faudra lutter de nouveau.

Puis, surprenant un éclair de révolte dans les yeux de l'officier de marine :

— Oui, la lutte fait souffrir; mais ne nous plaignons pas. Prions, travaillons; sachons obéir: un père a tous les droits... Adieu, Gaston... adieu!

Elle prononça ce dernier mot d'un ton si

doux, si douloureux, que le visage du marquis s'altéra étrangement. La plus vive douleur s'y peignit... Et, là-bas, sur le divan, deux vieux cœurs tressaillirent. Cette minute était suprême; c'était une de ces minutes où se décide le réel bonheur ou le malheur irréparable.

— Pauvre Gaston! murmura la marquise en essuyant ses yeux.

Quant au nabab, sa tête était brûlante, sa respiration oppressée; il lui semblait que l'obscurité terrible, dans laquelle il se débattait depuis de longs mois, était soudainement traversée par un rayon de pure lumière... Oh! ses luis d'or, tant aimés autrefois, qu'était-ce donc? pur métal! Mais la réalité du bonheur, c'était Gaston revenant au Roscoat, Gaston, heureux, tenant par la main celle qu'il avait choisie. Les séparer plus longtemps, est-ce possible? L'épreuve n'avait que trop duré.

Et se penchant tout à coup vers M^{me} de Trémur :

— Marquise, dit-il, emmenons ces deux enfants. Dès ce soir, en disant à M^{me} Hermel l'accueil empressé que tous nous lui ferons au Roscoat, je lui demanderai, pour le marquis de Trémur, la main de sa fille.

(A suivre.)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE à l'amiable UNE MAISON

Située à Saumur, route d'Angers, n° 2,

AVEC JARDIN ET PIÈCE D'EAU

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (60)

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

Vente de Meubles

ET DE

MARCHANDISES

Par suite de faillite.

Le SAMEDI 4^{er} février 1890, à 1 heure du soir, et samedis suivants, à Saumur, rue de la Tonnel, n° 20, dans une maison occupée par M^{lle} BURON, marchande de lingerie,

Il sera vendu :

Armoire, comptoirs, tables, chaises, vitrines, glaces, objets de literie, batterie de cuisine, vaisselle ;

Et une grande quantité de marchandises de lingerie, comprenant : plumetis, tulles, gazes, mousselines, jupons et bandes brodés, bonnets, points de Paris, rubans, mouchoirs, fleurs et autres articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e LECOMTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A CÉDER DE SUITE UN ATELIER

De Maréchal-ferrant et Taillandier

BIEN ACHALANDÉ

Situé à Brézé.

S'adresser à M. PELOU, maréchal-ferrant à Brézé, qu'à M^e LECOMTE, notaire. (99)

A VENDRE

PRÉSENTEMENT

AUBERGE

Précédemment occupée par M^{me} veuve DÉHON.

S'adresser, 29, rue de Poitiers.

A CÉDER

Un Établissement DE LOUEUR DE VOITURES

DE REMISE

Bonne Clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Rue de la Grise, n° 7.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnel. (43)

Consultez le **Nouveau Journal Financier**

16 Pages de Texte.

45,000 Abonnés

Paraissant tous les Dimanches.

Le Nouveau Journal Financier est aujourd'hui le plus répandu des journaux financiers français. Il compte 45,000 abonnés. Ce succès est dû autant aux nombreux renseignements qu'il contient qu'à son prix avantageux.

Les brillantes campagnes qu'il a entreprises depuis trois ans sur les fonds français et russes, sur le Crédit Foncier, etc.; ses études financières sur les valeurs susceptibles de hausse ont été fort remarquées et lui ont valu une très grande popularité, en le faisant rechercher de tous les capitalistes désireux d'être parfaitement renseignés pour leurs placements de fonds.

Chaque numéro du Nouveau Journal Financier contient :

- 1° Une Chronique sur la physionomie du marché et les placements avantageux; des articles sur les valeurs en vue.
- 2° Une Revue détaillée du marché comprenant: les Fonds d'Etat, les Sociétés de crédit, les Chemins de fer, les valeurs industrielles, etc., avec les renseignements sur chacune de ces valeurs.
- 3° Une colonne d'Informations financières.
- 4° Une Revue des valeurs minières et des valeurs non cotées.
- 5° Le Compte-rendu des Assemblées.
- 6° Les Recettes des Chemins de fer et le bilan des principales Sociétés industrielles ou financières.
- 7° L'Echéance des Coupons. Un memento des porteurs de titres, comprenant les convocations d'assemblées, les appels de fonds, répartitions, constitutions de Sociétés, Avis des Liquidateurs ou Syndics, etc.

8° Les Tirages à venir, etc.

9° La Cote complète, par journée, de toutes les valeurs cotées à la Bourse de Paris, avec la date des échéances, le montant des coupons, les époques des tirages, le taux d'émission, etc.

10° Une cote spéciale des valeurs à lots, avec indication des lots et les époques des tirages.

11° Une cote des valeurs se négociant en banque.

12° Une cote des Bourses des départements.

13° Une cote des valeurs d'assurances.

14° La Correspondance financière du journal.

Et enfin, soit dans le journal, soit dans un supplément spécial: La liste de tous les Tirages, Amortissements, etc.

Le montant de l'abonnement au Nouveau Journal Financier est de :

POUR LA FRANCE, 2 Francs PAR AN. POUR L'ÉTRANGER, 3 Francs. LES COLONIES ET L'ALSACE-LORRAINE.

Les Abonnements au NOUVEAU JOURNAL FINANCIER peuvent être pris sans frais dans tous les bureaux de Poste. Le montant de l'abonnement peut être envoyé en Timbres-poste. ADMINISTRATION DU JOURNAL, 19, RUE DE LONDRES, PARIS.

AGENCE DE TOURS : 7, Rue de l'Archevêché.

Fers et Quincaillerie

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé

Dans chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur.

Marchandises: 30,000 f., Matériel: 6,000 f.

FACILITÉS DE PAIEMENT.

S'adresser à M. LANGLOIS, expert, Saumur. (64)

MAISON ET JARDIN

A vendre ou à louer

PRÉSENTEMENT

Situés au bourg de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser à M. BENOIT, charron, même bourg. (63)

INFLUENZA, Rhumes, Toux, Bronchites

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnel.

ON DEMANDE une Jeune Fille sachant coudre, repasser, et un peu de cuisine, pour être domestique dans une maison aux environs de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

PRETS d'ARGENT

sur Signatures et sur Hypothèque 5 % l'An. Remboursés dans 5 ans ou par mois. — Rien à payer d'avance. Discretion. — Écrire au Directeur de l'Union Commerciale, 102, Bd Voltaire, Paris

Achats et Ventes de Propriétés en Rentes Viagères. PLACEMENTS DE FONDS

40 Fr. par Semaine à Gagner (Hommes ou Dames) Travail facile chez soi sans quitter emploi (Écritures, Copies, etc.)

Écrire au Directeur de l'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les PILULES BEECHAM PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulagée en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOITES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre).

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. Détail dans toutes les Pharmacies.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

LE MEILLEUR PRÉSERVATIF DE L'INFLUENZA

Rhums naturels

IMPORTÉS DIRECTEMENT PAR

L'ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

RHUM vieux de la Martinique.....	2 fr. le litre
— Sainte-Lucie.....	2 50 —
— vieux de la Jamaïque.....	3 » —
— très vieux.....	4 » —
— Grenade (qualité sans rivale).....	5 » —

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

40, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JANVIER

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	Obligations du CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0	Banque de France	1765 —	Oblig. fonce. 1877 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz
3 0/0 amortissable	Banque d'Escompte	1398 75	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500
4 1/2 1883	Comptoir national d'Escompte	980 —	— fonce. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	Crédit Foncier	148 75	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 ^e série
Oblig. 1855-60 3 0/0	Crédit Industriel et Commercial	606 25	— fonce. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots
— 1865 4 0/0	Crédit Lyonnais	76 —	— fonce. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500
— 1869 3 0/0	Crédit Mobilier	2307 50	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1871 3 0/0	Dépôts et Comptes courants	98 40	Est 3 0/0 anc. r. à 500	Emprunt russe 1862 5 0/0
— 1875 4 0/0	Société Générale	474 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	— 1889 4 0/0
— 1876 4 0/0	Est	73 40	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série
— 1886 3 0/0	Paris-Lyon-Méditerranée	88 40	Nord 3 0/0 r. à 500	— 2 ^e
Bons de liquidation	Midi	93 60	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
		489 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500